

OAP L'HÔTEL DIEU

1. CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES.



Le site de l'Hôtel Dieu, tout comme le site de Brouët, présente un caractère paysager et patrimonial très fort : ce bâtiment abrita pendant plus de 200 ans des services de médecine et de chirurgie, comme en témoigne encore aujourd'hui son parc (jardin thérapeutique) et l'Apothicaierie.

Le site localisé dans le périmètre du centre ville élargi, bénéficie de la proximité du cœur de ville et des berges de la Reyssouze. L'ensemble des terrains concernés couvre une superficie d'environ 2,8 hectares.






À ce jour, le site est occupé par l'Hôtel Dieu et ses bâtiments annexes (centre hospitalier de Bourg-en-Bresse), édifié entre 1783 et 1790, possédant une qualité bâtie et paysagère exceptionnelle. En effet, le bâtiment de l'Hôtel Dieu dispose d'un parc composé d'éléments arborés remarquables. De plus, ce site est situé en surplomb de la Reyssouze et du parc urbain des Baudières, ce qui accentue son caractère paysager remarquable et lui fait bénéficier d'un cadre très qualitatif, unique à l'échelle de la Ville.

Les aménagements viseront à composer avec le bâtiment de l'Hôtel Dieu et les espaces paysagers qui marquent l'histoire et l'identité de la commune.

2. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION.

Objectif : Maîtriser la mutabilité d'un site à forte valeur patrimoniale et paysagère.

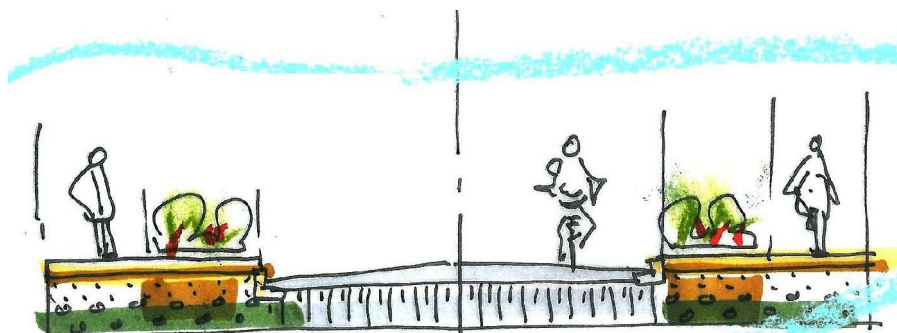


- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Espace à vocation de logements |  | Principe de voirie de desserte incluant des modes doux avec des profils types à respecter (à créer ou à modifier) |
|  | Espace à vocation d'espaces verts |  | Principe de liaison modes doux à créer |
|  | Espace à vocation d'activités tertiaires | | |

Principe de voirie de desserte VL incluant des modes doux.

L'accès actuel au site de l'Hôtel Dieu (depuis le boulevard de Brou) sera maintenu. Afin de limiter les flux de circulation à l'intérieur du site, un second accès sera créé sur la rue Philibert le Beau, pour desservir les nouvelles constructions.

Les voiries de desserte internes devront elles-aussi faire l'objet d'une attention particulière pour une bonne insertion dans le site, et elle devront intégrer des cheminements modes doux au traitement sécurisant. Elles devront donc respecter les principes d'organisation suivants :



Zone 30 VL + modes doux